

le sait bien, continue partout, en prouvant aux signataires que leurs protestations resteront sans résultat.

Sans résultat ! A la Chambre peut-être; mais il y a le Sénat et, après le Sénat, l'opinion.

On remarque l'énergie avec laquelle dans les réunions du centre gauche, M. de Marcère combat le projet Ferry, et l'on estime que pour se compromettre si nettement, l'ex-ministre doit avoir de bonnes raisons... politiques, ignorées du vulgaire.

Au surplus, M. J. Ferry, qui est, comme on sait, l'homme-lige de M. Gambetta, démasqué de plus en plus imprudemment les visées de son seigneur et maître. Appelé, mercredi, devant la commission du budget, il a combattu l'amendement Paul Bert, tendant à la suppression des facultés de théologie, et, d'après un de ses journaux officieux, voici la théorie qu'il a tenue:

« En ce qui concerne les facultés de théologie, le ministre a demandé qu'elles fussent maintenues, afin de laisser subsister des centres d'enseignement ou seraient professés des doctrines conformes à la tradition de l'ancienne Eglise de France et de gager le plus possible de l'influence ultramontaine, aujourd'hui dominante dans le clergé. En outre, les facultés permettraient de former des prêtres qui seraient utiles pour le gouvernement, de présenter ultérieurement pour l'épiscopat. »

Je ne me trompais pas, on rêve, à gauche, de fonder une église gambettienne.

Les livres échangés commencent à être inquiétants tendances que montre le Sénat en matière économique; le jour même où la République Française commandait au gouvernement de renvoyer à l'an prochain le vote du tarif général de douanes et de proroger, *motu proprio*, les traités de commerce, la commission des tarifs adoptait les conclusions de M. Méline portant que toute prorogation de ce genre devrait faire l'objet d'un projet de loi soumis aux deux Chambres.

Cela n'implique pas beaucoup de dispositions à voter la prorogation; et, faute de prorogation, les traités expirant le 31 décembre, il faut nécessairement que la question du tarif général soit tranchée cette année.

A propos du banquet par souscription qui sera offert le 2 juin, à Lille, à M. Pouyer-Quertier, par les agriculteurs et industriels de la région, on cite la mot suivant:

« C'est drôle, disait, à ce propos, M. de M... qui n'aime pas le ministre du commerce; le banquet avait été commandé pour M. Tirard, et c'est Pouyer-Quertier qui le mangera. »

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

SESSION DE MAI

Séance du 23 mai 1879

Présidence de M. CH. DAUDET, maire.

Le Conseil.

Nomme M. Flipo secrétaire pour la séance, M. Joseph Quint étant empêché.

M. le maire invite le Conseil à procéder à la nomination de la commission des finances, attendu que les membres de cette dernière, élus dans la dernière séance, ont donné leur démission.

Le Conseil désigne MM. J. Quint, P. Richart, Duletoille, Funck et Buisine.

Ensuite un avis favorable. « A la demande de bourse à l'école des arts et métiers formée en faveur du jeune Burette (Hector-Alfred). »

« A la demande d'augmentation du prix de la journée de séjour à l'hôpital des malades indigents des communes rurales; »

Désigne pour faire partie de la commission des logements insalubres MM. le docteur Lefebvre, Chieus père, médecin-vétérinaire, Derégnacourt, architecte; Louis Watine-Wattinne, président du conseil des propriétaires; Labbe-Copin, Buisine, concédant militaire; Charles Dhalluin, membre de la commission du bureau de Bienfaisance, Beuscart, Picavet, entrepreneur, Leloire, adjoint au maire, A. Derville, docteur en médecine et Cordonnier-Coget, peintre; »

Renvoie à l'examen des commissions de la voirie et des finances:

Le projet d'achèvement du boulevard de la République;

La proposition d'exécuter les travaux de rectification du chemin vicinal n° 8.

A la Commission des Finances:

Le projet de construction de la bascule au Quai de Dunkerque;

La demande de pavage d'une partie de la rue Neuve;

L'examen de la police d'assurance contre les risques de l'incendie des quatre nouvelles salles d'asile.

La proposition d'acquiescer deux maisons avec les terrains y adossés pour servir de dépendance aux bâtiments du Bureau de Bienfaisance.

A la Commission de la Voirie:

Le projet d'amélioration à apporter dans la rue du Tilleul;

La pétition des habitants de la rue de la Guinguette sollicitant le classement de cette rue parmi les voies publiques;

La pétition des habitants de la rue Daubenton demandant l'exécution des travaux de pavage du prolongement de cette rue.

Le secrétaire, P. FLIPO.

On continue à dissimuler prudemment les noms des membres du Conseil municipal qui n'assistent pas aux séances, qui ne remplissent pas les devoirs de leur mandat.

Nous continuons, nous, à signaler aux électeurs, ce procédé des amis du « progrès par l'étude, le CONTRÔLE et la liberté! »

On paraît convaincu, à l'Ami du Progrès, que les articles publiés depuis quelque temps sous ce titre uniforme: « Au Journal de Roubaix, » sont des coups bien terribles; on a, dans la rédaction de cette feuille, le triomphe si facile, on s'y donne une importance si exagérée, on s'y est tellement habitué à se traiter de grands penseurs, de philosophes, de remarquables écrivains, de pourfendeurs de première force, que nous tenterions inutilement sans doute de faire tomber de si chères illusions. Nous ne l'essayerons donc point. L'indifférence (pour ne pas employer un autre mot) l'indifférence

montrée par le public et par nous devant ce débordement quotidien de grossièretés, d'inepties et de radotages, aurait pu déjà prouver à des esprits moins prévenus qu'ils n'atteignent pas le but, qu'ils se méprennent sur les moyens et surtout sur le résultat. Mais l'aveuglement est tel qu'une amélioration n'est pas probable et nous continuerons à assister quelque temps encore aux exercices de cette société d'admiration mutuelle.

Nous n'en parlerons à nos lecteurs que lorsque nous le croirons utile à la cause que nous servons. Nous le ferons sans hausser le ton plus qu'il ne convient devant de tels adversaires...

Dans son avant-dernier numéro, l'Ami du Progrès a consacré presque toute sa première page à l'enterrement civil de mardi. Cet article, écrit dans le style spécial à la maison, reproche au clergé de Sainte-Elisabeth d'avoir refusé d'assister aux funérailles de Mme Douvranelle. Ce clergé a prévariqué et on l'appelle pharisien. Les bons et vertueux chrétiens qui écrivent dans la rue Daubenton sont scandalisés: « O Christ, s'écrient-ils, est-ce ainsi que tu compris la charité! »

Cette invocation nous émeut dans des âmes si pieuses; elle nous touche sous une plume si respectueuse des croyances évangéliques. Mais cela ne suffit pas et il faudrait nous dire en quoi et pourquoi le clergé de Sainte-Elisabeth a manqué de charité.

Mme Douvranelle a formellement refusé de recevoir les sacrements; elle a montré ainsi qu'elle entendait mourir hors de la communion de l'Eglise. Comment dès lors blâmer le clergé catholique de son abstention, de son respect pour la volonté de la défunte? De quel droit même serait-il allé presider à l'enterrement d'une femme qui avait déclaré repousser toute pratique religieuse?

M. Antoine, inspecteur d'académie, à Lille, vient d'offrir à l'Académie des sciences le mémoire sur l'instruction primaire dans le Nord, qu'il a publié à l'occasion de l'Exposition de 1878.

De nouvelles offrandes sont adressées à l'Hôtel-de-Ville, de Lille, en faveur des victimes de Fraternité, par les habitants des quartiers dans lesquels le cortège n'a pu passer.

Le chiffre de la recette qui était hier de 19,467 fr. 70 c., s'élevé aujourd'hui à plus de 20,000 francs.

M. Werquin, adjoint au maire de Lille; MM. Bouvier et Chabot, membres de la commission de la promenade flamande, et Toffart, secrétaire général de la mairie, se sont rendus jeudi, à Fraternité, pour remettre au conseil communal la somme de 20,000 fr. produit de la recette de dimanche dernier.

La réception faite aux honorables délégués a été magnifique. Partout sur leur passage la foule se découvrait.

Dans une chaleureuse allocution, M. Corbier, président de Fraternité, a remercié la population lilloise des secours qu'elle a si généreusement prodigués aux familles des victimes de la terrible catastrophe. — M. Werquin a répondu qu'il était heureux d'être, cette fois encore, l'interprète de l'admiration et de la reconnaissance de la population de Lille pour les sentiments d'affection et de solidarité qui unissent la France à la Belgique.

Le service religieux célébré ensuite à la mémoire des victimes, a été véritablement magnifique. Les défunts ont été transportés dans l'église devenue trop petite pour contenir la foule qui assistait à cette triste cérémonie. Après le service, M. le curé de Fraternité a remercié à son tour la ville de Lille de son accueil et a spontanément prêté à l'œuvre de bienfaisance de 18 mai. Ses paroles ont été couvertes d'applaudissements.

Ajoutons que les chaleureuses ovations faites aux délégués lillois, à leur arrivée, se sont renouvelées à leur départ.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, la pêche de l'anguille pendant toute l'année est autorisée dans tous les cours d'eau navigables et non navigables du département du Nord.

Les dimensions des mailles des filets ou l'espace des verges auront seize millimètres au moins.

Il est expressément défendu de se servir d'engins spéciaux.

Le présent arrêté ne sera exécutoire qu'après avoir reçu l'approbation de M. le Ministre des Travaux publics.

La prochaine Assemblée générale mensuelle de la société des amis de Roubaix, France aura lieu le Mardi 27 mai, à trois heures, au siège de la Société, rue des Jardiens, 29, à Lille.

Voici l'ordre du jour de l'Assemblée.

1° Correspondances.

2° Présentation de nouveaux membres.

3° Scrutin pour l'admission d'un nouveau membre présenté en Avril. Communications:

4° M. Corenwinder, sur un procédé d'arabes.

5° M. Ladureau, nouvelles études sur la culture de la betterave à sucre.

6° M. Deleporte-Bayart, notes sur la culture du houblon dans le Nord.

7° Objets divers.

Un commencement d'incendie s'est produit, mercredi dernier, dans une maison de la rue de Lannoy. Le feu avait été communiqué à des vêtements pendus à une portemanteau par une petite fille laissée seule chez ses parents et qui, pour s'amuser, avait allumé une chandelle et l'avait déposée sous le porte-manteau. Les cris d'alarme, poussés par la cuisinière de l'inconsciente incendiaire, ont heureusement été entendus des voisins. L'incendie a pu être éteint avant d'avoir causé des dommages sérieux.

C'est jeudi dernier, jour de l'Ascension, qu'a eu lieu le tir à la perche annuel offert aux amateurs par la société des Amis de Roubaix. Cent quarante-huit tireurs ont pris part au concours.

Voici les noms de ceux qui ont remporté les prix.

1° Prix: 200 fr., M. Nys, archer des Amis-Roubaix; 2° 100 fr., M. Amand Pottier, id.; 3° 100 fr., M. Pierre Delannoy, archer de la Concordie; 4° 50 fr., M. François Mulliez, archer de la société Saint-Sébastien, de Roubaix; 5° 50 fr., M. Pierre Leroy, archer de Saint-Maurice, de Lille.

La gendarmerie recherche en ce moment un habitant de la commune de Croix, nommé C..., inculpé de tentative de vol d'une montre appartenant à M. Casier, son co-locataire.

La Commission instituée en exécution de la loi et du décret précités pour procéder au classement des chevaux, juments et mules, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, se réunira à Armentières, le vingt-sept mai prochain, à midi, sur la place de la République.

En conséquence, tous les propriétaires sont prévenus qu'ils devront se rendre à la Commission, lesdits jour et heures, avec leurs chevaux, juments, mules et ânes, ayant l'âge

minimum fixé par la loi (six ans pour les chevaux et juments, quatre ans pour les mules et ânes);

Les seuls animaux dispensés de la présentation sont:

1° Ceux qui ont été refusés ou réformés définitivement lors des classements de 1876, 1877 et 1878, en raison des tares, de mauvaise conformation, de vieillesse et d'usure ou de maladies qui les rendent impropres au service de l'armée;

2° Ceux qui ont été refusés conditionnellement pour défaut de taille.

Le tribunal correctionnel de Lille a condamné, hier, à quinze jours de prison et 25 francs d'amende, César Deirreux, arrêté, il y a quelques jours, à Roubaix, pour s'être enivré et avoir insulté un agent de police.

A l'approche des chaleurs, nous croyons devoir informer qui de droit, que de nombreux corps d'airain, suraigués dans le canal de Roubaix depuis le pont de la rue de Tourcoing jusqu'à celui de l'avenue de la République.

La police vient d'arrêter un jeune homme de Roubaix, Victor D..., âgé de 32 ans. D... est accusé de s'être introduit dans une maison de la rue Milu et d'avoir complètement dévalisé une garde-robe.

Le locataire du moulin St-Pierre, à Lille, intente une action à la Compagnie du quartier de l'Arc. Cette affaire viendra prochainement devant le Conseil de préfecture. Il paraît que le locataire du moulin se plaint de n'avoir plus le contingent nécessaire à la marche régulière de ses meules.

Une autre action ne tarderait pas, dit-on, à s'adresser à la ville, portant sur l'insuffisance du service des eaux affecté au moulin.

La représentation donnée au théâtre de Lille par les sociétaires de la Comédie-Française au profit de la Société typographique de cette ville a produit un bénéfice net de 3,461 fr. 65 c. Mme veuve Longhaye a fait don à la Société d'une somme de 500 francs.

Nous croyons devoir prévenir les soldats de l'armée territoriale qui ont terminé mercredi leurs treize jours de service, qu'ils doivent se présenter dans les quarante-huit heures, munis de leurs ordres d'appel, devant la gendarmerie qui a la surveillance de leur commune. Cet ordre d'appel leur a été remis avant le départ de la caserne. Il leur sera rendu par la gendarmerie, après les constatations voulues, et ils devront soigneusement le conserver.

Hier, vers huit heures et demi du matin, M. Chiraux, entrepreneur de démolition à Lille, surveillant ses ouvriers occupés à abattre, à l'extrémité de la rue du Long-Pot, un corps de bâtiment de l'ancienne gare de Lille, le mur s'est effondré sur la tête de M. Dubois, appelé en toute hâte, lui donna les premiers soins et fit transporter le blessé à son domicile, rue Jean-Jacques Rousseau.

M. M. Chiraux, inspire de sérieuses inquiétudes. On craint des lésions internes.

Une singulière trouvaille a été faite mercredi dans la rue des Ponts-de-Comines: Vers dix heures, des promeneurs ont trouvé au beau milieu de la chaussée une armoire et un vieux piano. M. le commissaire de police du troisième arrondissement, informé aussitôt du fait a envoyé des agents qui ont transporté, non sans peine, les deux objets au poste. D'un proviennent ce piano et cette armoire, par qui ont-ils été déposés dans la rue? C'est ce que l'on se demande.

L'opérateur, on croit qu'il s'agit d'un propriétaire peu commode, qui a voulu opérer lui-même le déménagement du mobilier d'un de ses locataires peu soucieux de lui payer les termes échus.

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel de Lille a prononcé les condamnations suivantes:

Deux mois de prison et 500 fr. d'amende à H. Desparcennes, pour menaces à un teneur de livres déposé contre lui à l'audience du 16 mai.

Un mois de prison et 300 francs d'amende à Iosalie Holvoet, de Neuville-en-Ferrain, pour infraction avec récidive, à la loi sur l'ivresse.

Six mois à R. Durieux, le 26 avril, a volé un magnifique lapin au préjudice de J.-B. Demaëux, de Propin.

Un an à J. Ladsous, pour vol à Roubaix.

Aire. — Mercredi, dans la journée, un immense incendie a complètement détruit un bâtiment servant d'école aux Frères de la doctrine chrétienne, à Aire.

Le feu qui, d'après la rumeur publique, aurait été allumé par l'imprudence d'un élève qui aurait fumé en cachette dans le grenier, a fait, en quelques instants, de rapides progrès; malgré les secours apportés en toute hâte par les soldats de la garnison et les pompiers accourus aux premiers sons du tocsin, on n'a pu rien sauver du désastre. Pertes assurées, dix mille francs.

— CALAIS. — La Commission du génie militaire a commencé les expropriations devenues nécessaires par suite de la nouvelle enceinte fortifiée. Cette opération durera environ deux mois.

— CAMBRAI. — Voici un acte de probité qui mérite d'être signalé.

Un cocher du nom d'André-Bernard Rubin, né à Esnes, arrondissement de Cambrai (Nord) a trouvé dans sa voiture n° 9233, un portefeuille renfermant des papiers divers et dix-sept mille francs en billets de la Banque de France. Il s'est mis immédiatement à la recherche du propriétaire qu'il a trouvé dans un hôtel de la rue Monthony, et qui a offert une récompense de quarante francs.

L'honnête cocher a versé cette somme dans la caisse des indigents.

Nous ne saurions trop encourager de tels actes de probité.

— DOUAI. — Mardi, est venue devant la Chambre la validation de l'élection de M. Giroud, élu député par la 1re circonscription de Douai, le 6 avril dernier.

Les résultats définitifs de ce scrutin sont ainsi établis:

Les électeurs sont au nombre de 16,037, dont le quart est de 4,010. Les votants ont été au nombre de 8,313; 4,693 bulletins étaient blancs ou nuls, ce qui a réduit les suffrages exprimés à 6,670. M. Giroud a obtenu 4,693 voix, et 127 suffrages ont été donnés à divers noms. Les abstentions sont au nombre de 9,367.

Aucune protestation n'a été produite et M. Giroud a été admis par la Chambre.

— AVEYNES. — L'affaire du sieur Bourgeois, ex-maire radical, de Gizegon, qui devait venir à l'audience correctionnelle du tribunal d'Avènes, de mercredi, est remise à un mois.

— BOULOGNE. — Dans la nuit du mardi au mercredi, le vapeur à hélice *Falkstone*, sortant du port de Boulogne, avec passagers et marchandises.

vers 11 h. 44, il se trouvait à environ 150 mètres de l'entrée du port, lorsque survint, très-subitement, un brouillard des plus intenses.

A cette heure, l'*Elisabeth*, navire français manœuvrait pour entrer dans le port, lorsque, frappé par l'obscurité, il alla donner dans le vapeur anglais. Dans cette rencontre le navire français subit de grandes avaries. Il n'y a, fort heureusement, que des pertes matérielles.

Le navire *Elisabeth* fut remorqué dans le port, vers une 1/2 nuit, par le *Falkstone* de la Compagnie du South-Eastern qui, resté sur le lieu de l'accident, lui porta les premiers secours.

— VALenciENNES. — Lundi, à ce lieu, à Valenciennes, une vente d'objets d'arts provenant de la collection de M. Beauvois, ancien notaire. M. Houriez a acheté des toiles de Brakeburg et de Brekelenkamp. Une allégorie historique de Breughel a été adjugée à M. Dervaux, conseiller général de Conde; le Gérard Léermans de la collection Dupire, a été adjugé à M. Banniaux, juge à Valenciennes; la petite tête de la première manière de Rembrandt, à M. Michel de Paris, et enfin on est venu au Watteau, *Le Duo chantant*. Il a été poussé jusqu'à 9,500 fr. par M. Foucart; les enclères ont été alors reprises par MM. Puchard et Langlard, pour le Musée de Lille, qui ont quitté la lutte à 15,000 fr.; enfin M. Fehvre, de Paris, en est resté adjudicataire pour 15,350 fr.

— EPHÉMÉRIDES DE ROUBAISSEINE

21 Mai 1846. — « Nous, Salenbier-Bulleux, maire de Valenciennes, assisté de M. Duvillard, notaire adjoint, déférant à la demande qui nous en a été faite par le conseil d'administration des sapeurs-pompiers de cette ville, nous avons déclaré que nous le mettions en possession de cet hôtel, lequel offre, au rez-de-chaussée, un vaste local pour le dépôt du matériel des sapeurs-pompiers, et au premier étage, pour concierger, et, à l'étage, une salle spacieuse pour les réunions du corps, avec salles particulières pour le dépôt de l'administration, les archives et le magasin. » (Archives municipales. *Registre aux faits mémorables.*)

— Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 21 mai. — Alfred Lepers, rue Desrosiers, 38. — Albert et Désiré Frez, jumeaux, rue du Tilleul, sentier du Cor-François. — Julien Dondel, rue de l'Ermitage, 41. — Louis Ringeval, rue du Pays, 2.

— DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 21 mai. — Emile Verhulst, 39 ans, mécanicien, rue de Solferino, 50. — Solie, présenté sans vie, rue du Pile, cour Vandaele, 42. — Hyacinthe Lecointe, 28 ans, journalier, Hôtel-Dieu, au-dessus de l'escalier, 21 ans, rattaché, Hôtel-Dieu. — Vanderhaeghen, présenté sans vie, rue Notre-Dame, 28. — Blanche Aquetto, 41 ans, rue de Toulouse, 21. — Marie Degrulroy, 1 jour, rue Jaquet.

— MARIAGES DU 21 mai. — Jules Cambiez, 29 ans, journalier, et Marie Noël, 40 ans, journalier, Boulevard Van der Gucht, 23 ans, tissier, et Judith Meau, 20 ans, rattachée.

— Etat-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 21 mai. — Ernest Tiberghein, 39 ans, mécanicien, rue de l'Ermitage, 41. — Albert Bezin, rue de la Tossie.

— DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 21 mai 1879. — Juliette Vandenbroucke, 1 an 3 mois, sentier du Hiaot. — Sophie Vandepute, 16 ans, rue de Lille. — Emile Leman, 19 ans 10 mois, chemin des Carrières. — Rosine Liontin, 53 ans, épouse de Charles Agache, rue des Plats.

— Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DELOEBE-BAROT, qui, par suite d'aurait paru par le décès de son père, le 20 mai 1879, de Dame Silvie-Thérèse BAROT, épouse de Monsieur Pierre DELOEBE, décédée à Roubaix, le 20 mai 1879, à l'âge de 82 ans, voudront considérer le présent avis comme en tenant lieu et se venir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 25 courant, à 8 heures, aux VIEUX-CHATEAUX, en l'église de Notre-Dame, à Roubaix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, rue de la Fosse-aux-Chênes, n° 41.

— OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 27 mai 1879, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-François-Joseph LEFEBVRE, veuf de Dame Martine THIBERTIN, âgé de 82 ans, décédé à Roubaix, le 25 avril 1879, à l'âge de 82 ans et 4 mois.

— Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

— OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Sépulchre, à Roubaix, le lundi 26 mai 1879, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame Anne-Marie-Gatherine LAMPE, épouse de Monsieur Louis DELOEBE, décédée à Roubaix, le 20 mai 1878, dans sa 69e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu, de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

— Belgique

— Une bien triste cérémonie a eu lieu mercredi dernier, en l'église paroissiale de Mouscron.

La jeune épouse d'un employé du bureau français à la station de Mouscron était morte au moment où elle venait d'être mère, pendant que son mari était rendu en Normandie pour assister aux funérailles d'un de ses parents.

A son retour, il trouva le corps inanimé de sa femme près de son enfant nouveau-né. Impossible de décrire la douleur de cet homme si terriblement éprouvé.

Mardi avait lieu les funérailles de la jeune épouse et mère. Pendant le service funèbre, le nouveau-né fut baptisé, et au moment de l'offrande, il fut le premier présenté au prêtre officiant pour baiser la patène.

Tous les assistants étaient visiblement émus, et des larmes de pitié et d'attendrissement coulaient des yeux d'un grand nombre.

— FRAMERIES. — On écrit de cette localité: « Les travaux de déblaiement ont continué au puits la Cour du Charbonnage de l'Agrippé, mais on n'est pas encore arrivé à 610 mètres. On a pu pénétrer par l'étage de 465 dans les travaux de Cing-Paumes, à 520. Sans quelques petits éboulements tout y est en bon état et l'on a l'assurance que les 23 cadavres non encore découverts ne sont pas en cet état. A ce jour de 580 m. qui est le retour d'air de 610 mètres on a constaté la présence d'une certaine quantité de grisou que l'on balaisera aussitôt que l'on pourra introduire de l'air à 610 m., ce qui ne pourra avoir lieu avant la semaine prochaine. »

« Les eaux sont actuellement à 898 mètres environ, et contrairement à ce que l'on suppose, aucun cadavre n'a été trouvé suraigué. »

— Je vous renseignerai aussitôt qu'il y aura du nouveau. »

— FAITS DIVERS

— On lit dans le *Courrier du Jura*: « Le lundi 5 mai 1879, vers une heure après midi, le parquet d'Arbois, accompagné de M. le juge d'instruction, s'est transporté dans la commune du Chatelet, canton de Poligny, pour faire une information au

sujet d'attentats à la pudeur sur des jeunes filles reprochés au sieur D... (Jean-Désiré), instituteur laïque de cette commune.

Le sieur D... arrêté et mis sous mandat de dépôt depuis le matin, a été conduit sur les lieux pour être confronté avec ses victimes, et le lendemain, après l'information faite au Chatelet, l'instituteur a été ramené dans la maison d'arrêt d'Arbois. »

— Le crime de Lampertheim (Alsace). — Un crime vient d'être commis à Lampertheim, près de Strasbourg.

Une dame, Marguerite Roth, tenant un débit de vins, a été assassinée par des ouvriers travaillant au fort de Mundolsheim, croit-on.

Mardi dernier, le gendre de cette femme, nommé Bastian, se présentait à son domicile pour l'emmener dans une ferme qu'il exploite tout près du village de Lampertheim.

Il trouva la porte de la maison fermée, ce qui lui parut étrange, il enfonce une vitre, ouvrit une fenêtre et entra dans la maison. La chambre d'habitation était dans l'ordre le plus parfait; mais la porte en était fermée aussi. Bastian ressortit par la fenêtre et alla avertir le maire de Lampertheim.

On l'ouvrit, et un spectacle affreux attendait les trois visiteurs arrivés au bas de l'escalier.

La dame Roth, étendue sur le dos, gisant morte, la tête dans une mare de sang. Sous la tête, on trouva un échelas de vigne marquée de sang à l'une des extrémités. Le Bonnet alésion de la victime était à un mètre du corps; le noud en était arraché et quelques cheveux y adhéraient.

Près du bras gauche, on trouva un calepin encore neuf qui portait le nom de « Jean-Baptiste Tiebald, » un ouvrier occu au fort. L'écrit d'origine, qui demeure dans la ferme Roth.

L'autorité fit alors une descente chez Tiebald et lui présenta le calepin, qu'il dit tout d'abord ne pas reconnaître.

« C'est que lorsqu'on eut mis sous ses yeux un livre d'origine portant écrit sur sa main et d'une écriture identique ce même nom de Tiebald, qu'il dit se souvenir d'avoir eu ce calepin en sa possession, mais qu'il avait vendu à un ouvrier italien surnommé « Koch », travaillant en ce moment au fort de mundolsheim. »

Tiebald, ou le devine, essaya ainsi de rejeter le crime sur Koch. Tiebald a été immédiatement arrêté et écroué à la prison de Strasbourg.

Cet individu, Italien, parle fort bien le français et assez mal l'allemand. Il persiste à se dire innocent et met tout à la charge de Koch. Ce dernier a disparu.

— Recette américaine pour retrouver son parapluie.

Un négociant new-yorkais a eu son parapluie volé dans une église. Il envoya aussitôt à son journal l'avis suivant: « Si la personne qui a pris le parapluie de M. X... ne le lui rapporte sans délai, à son domicile, tout un échafaudage de piété et d'honorabilité s'écroulera comme un château de cartes. Cette personne est parfaitement connue. »

Le lendemain, le Yankee en sortant de chez lui a trouvé dans son antichambre, non seulement son parapluie, mais une vingtaine d'autres, et en traversant la cour il la trouva jonchée de pépins de toute catégorie, dont les propriétaires s'étaient reconnus dans l'avis qu'il avait publié.</